

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
17 Décembre 2024

OBJET DE LA  
DELIBERATION

CESSION PARCELLES AI  
440, 441 ET 442  
A LA SA D'H.L.M.  
FLANDRE OPALE HABITAT

RECTIFICATIF

**Séance ordinaire du 17 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 17 décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 décembre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De M. RICHARD Frédéric). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie (Proc. De M. DUMON Michel). CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. DUMON Michel.

Absent excusé : M. SLEZAK Jimmy.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération n°19 en date du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé la vente au profit la SA d'HLM Flandre Opale Habitat des parcelles cadastrées section AI numéros 440, 441 et 442 au prix de 240.000,00 € dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment de logements collectifs pour personnes âgées (20 logements).

Toutefois, il convient de préciser que ce prix de vente convenu s'entend uniquement hors taxe et qu'il convient de le majorer du montant de la TVA d'un montant de 24.000,00 € soit un prix TTC de 264.000,00 € correspondant ainsi au prix de vente repris dans l'acte de vente. Précision est ici faite que le montant de la TVA a été calculé au taux de 10% compte tenu du projet de l'acquéreur.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°19 en date du 16 octobre 2023,

Publié et affiché  
Article L2121.25  
Du Code Général  
Des Collectivités  
Territoriales

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** la cession des parcelles cadastrées section AI numéros 440, 441 et 442 à la SA d'HLM Flandre Opale Habitat moyennant le prix de 240.000,00 € HT auquel s'ajoute 24.000,00 € de TVA soit un prix TTC de 264.000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces afférentes à cette vente devant Maître Matthieu FUMERY, notaire à ARRAS.
- **PRÉCISE** que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- **PRÉCISE** que la recette correspondante sera constatée au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20241217-DEL11171220